

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC104

présenté par
Mme Descamps, Mme Froger et M. Lenormand

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots : :

« peuvent procéder »

le mot :

« procèdent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble important que les commissions compétentes entendent le PDG sur cet avis, en particulier dans le contexte où on est dans les 6 derniers mois de son mandat. Dans ce contexte, le présent amendement rend obligatoire cette audition.